

***Demande de crédit de CHF 9'000.- pour le traitement des archives courantes et intermédiaire et le regroupement de toutes les archives communales à l'abri PC***

---

***Rapport de la commission***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de M. Jean-Marc Alder, M. François Mosimann respectivement membre et membre suppléant ainsi que M. Zoran Dragojlovic, président s'est réunie le mercredi 11 juin 2025 à 19h50 à la salle communale en présence de M. Gérald Vallélian, syndic qui nous a présenté le projet et répondu à nos questions, nous le remercions vivement.

Des archives récalcitrantes - courantes et intermédiaires - sont encore actuellement en pension dans le galetas de l'ancien collège.

D'autres pensionnaires bien plus vénérables occupent, illégalement bien que toléré, une aile de l'église. Ces hôtes à caractère canonique réclament un lieu digne de leur conservation et sécurité. Nous leur avons rendu visite au galetas de l'église, lieu somme toute empreint d'histoire(s). Ils sont démunis face aux éléments naturels et craignent d'être l'objet de convoitises mal intentionnées.

Les archives historiques sont à manipuler avec délicatesse, c'est pourquoi l'appui de la protection civile est sollicité pour effectuer leur dépoussiérage et conditionnement en vue du transfert vers l'abri PC de la commune et placement en quarantaine. Ce transfert sera tenu sous bonne escorte d'agents rompus à l'exercice, sous l'œil averti et la direction de l'archiviste mandaté.

La mission effectuée par la protection civile dans le cadre d'un cours de répétition nous permet une économie substantielle d'environ CHF 5'000.—.

Il est à relever une autre économie anecdotique, mais non négligeable consistant de garder pour les documents de mise à l'enquête le système de classification chronologique, soit près de CHF 18'000.—.

Ainsi le déménagement de l'entier des archives communales à l'abri PC de la commune répondra aux exigences de la LArch qui soumet de conserver les documents à l'abri du feu, de l'eau, de l'humidité, de la poussière et du vol.

Le local destiné aux archives dans l'abri PC est muni d'un système permettant le maintien du taux d'humidité et de température requis pour la conservation des documents.

En conclusion et vu ce qui précède la commission à l'unanimité propose au Conseil communal d'approuver le préavis N° 438-2025 tel que présenté, soit :

- d'octroyer un crédit de CHF 9'000.— pour le traitement et le regroupement des archives communales à l'abri de protection civile
- de financer par la trésorerie courante

Saint-Saphorin le 14 juin 2025

Pour la commission chargée de l'étude :

Président

Membre

Membre

Zoran Dragojlovic

Jean-Marc Alder

François Mosimann